

DECISION

N°2026/313/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de résidence avec la compagnie OR3S – Mairie de Haussez – rue des moissonneurs – 76440 Haussez pour la création du spectacle « Gournay-Berlin ». Cette résidence se déroulera du dimanche 18 au samedi 24 octobre 2026.

D É C I D E :

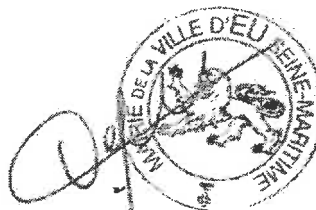
Article 1^{er} – Un contrat de résidence est signé avec la compagnie OR3S – Mairie de Haussez – rue des moissonneurs – 76440 Haussez pour la création du spectacle « Gournay-Berlin ». Cette résidence se déroulera du dimanche 18 au samedi 24 octobre 2026.

Article 2 – Un apport financier de 5 500 € HT sera versé à la compagnie par le Théâtre du Château.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 9 octobre deux mille vingt-six.

Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu,



Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

SLOW

ID : 076-217602556-20261009-2026313DEC-CC